



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/04/2026  
Reçu en préfecture le 28/04/2026  
Publié le 29/04/2026  
ID : 057-245700695-20260422-C20260421\_26\_FI-BF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures trente, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

### Etaient présents :

*Mesdames et Messieurs,*

Roland BALCERZAK

Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Erice GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Sylvie BIRCK, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, Jonathan ROSA, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, Frédéric MESLARD, Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN.

<u>Absents avec procuration :</u> Jean-Luc MANSUY	à	Hassan FADI
Nadine GALLINA	à	Hervé PATAT
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
Betty DE LUCIA	à	Nicolas MORIN

Absent excusé : Stéphane PFLUMIO

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK



## **26. Objet : Vote du Budget supplémentaire - Budget principal – Exercice 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 4 novembre 2025 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire du 9 décembre 2025 portant sur le vote du Budget primitif principal 2026 de la CCCE,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire du 21 avril 2026 portant sur le vote du compte administratif 2025 et sur l'affectation des résultats 2025, pour le budget principal de la CCCE,

Considérant que le budget supplémentaire a pour but de procéder à la reprise des résultats à la clôture de l'exercice 2025, au regard des résultats du compte administratif 2025 et des décisions d'affectation des résultats 2025, ainsi que des Restes à Réaliser 2025,

Considérant qu'il permet également de procéder à des ajustements des prévisions figurant au Budget primitif, et à des inscriptions nouvelles en dépenses et recettes,

Il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2026,

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire principal de la CCCE au titre de l'exercice 2026 s'établit conformément au tableau ci-dessous :

<b>BS 2026 - Section de fonctionnement</b>		
	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement reporté		25 867 227,70 €
Propositions ajustées	25 770 571,92 €	-96 655,78 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>25 770 571,92 €</b>	<b>25 770 571,92 €</b>

<b>BS 2026 - Section d'investissement</b>		
	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution reporté	3 619 351,53 €	
Restes à réaliser 2025	11 742 058,59 €	1 813 537,62 €
Affectation (1068)		13 547 872,50 €
Propositions nouvelles	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>17 861 410,12 €</b>	<b>17 861 410,12 €</b>

### Les Autorisations de Programme

Le référentiel budgétaire et comptable M57 implique désormais que les Autorisations de Programme (AP) et les Autorisations d'Engagement (AE) fassent l'objet d'un vote dans le cadre d'une délibération budgétaire. La CCCE assure la gestion de 8 projets d'investissement dans le cadre d'une Autorisation de Programme au titre de l'année 2026.

Considérant qu'il convient de réviser et d'ajuster les Autorisations de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) afférents, le Compte Administratif 2025 et les restes à Réaliser étant arrêtés, il est proposé de procéder aux ajustements suivants conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE adopté en date du 21 avril 2026.

➤ **Situation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement au 31 décembre 2025**

Situation des AP/CP au 31 décembre 2025						
Autorisations de Programme			Crédits de paiement 2025			
Numéro	Libellé	Montant	BP 2025	CA 2025	Restes à réaliser 2025	A ventiler
02/2012	VICC	55 257 200,00 €	2 207 292,51 €	11 024,23 €	1 502 296,57 €	693 971,71 €
03/2012	Citadelle	23 000 000,00 €	1 342 552,40 €	62 361,70 €	69 686,40 €	1 210 504,30 €
05/2021	Pistes cyclables	10 000 000,00 €	3 320 444,82 €	714 978,12 €	243 794,67 €	2 361 672,03 €
06/2021	Mobilité	20 000 000,00 €	2 117 500,00 €	17 817,62 €	532 886,96 €	1 566 795,42 €
07/2021	GEMAPI	10 000 000,00 €	1 294 584,24 €	795 760,23 €	156 061,00 €	342 763,01 €
08/2025	Réhabilitation du centre aquatique	13 000 000,00 €	7 252 264,00 €	2 241 029,10 €	1 606 044,83 €	3 405 190,07 €
09/2025	Création d'un équipement culturel	30 000 000,00 €	2 827 082,00 €	207 737,33 €	2 605 127,15 €	14 217,52 €
10/1025	Réfection des voies de liaison	9 600 000,00 €	960 000,00 €	- €	85 803,46 €	874 196,54 €

➤ **Les autorisations d'Engagement (AE) et de Programme (AP) de dépenses imprévues**

AP/AE de dépenses imprévues à créer en 2026	Montant de l'AP
AE / Dépenses imprévues 2026 (fonctionnement)	1 000 000,00 €
AP / Dépenses imprévues 2026 (Investissement)	1 200 000,00 €

Pour rappel, ces autorisations de programme et d'engagement spécifiques aux dépenses imprévues ne comportent pas de crédits de paiement ni d'articles dans la mesure où elles ne donnent pas lieu à une exécution comptable.

Ces deux autorisations demeurent inchangées conformément à la délibération n° 16 en date du 9 décembre 2025 relative au vote du budget primitif principal au titre de 2026.

➤ **Autorisation de Programme « Aménagement qualitatif de voirie VICC » n° 02-2012**

Les crédits de paiement consommés en 2025 s'élèvent à 11 024,23 € et les Restes à Réaliser (RAR) à 1 502 296,57 €. Le solde est reporté sur les crédits de paiements de 2026 à 2027.

Ainsi, cette autorisation de programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
55 257 200,00 €	945 987,54 €	3 095 752,02 €	2 296 415,85 €	2 330 012,00 €	3 160 327,75 €

CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
4 314 247,38 €	7 247 746,28 €	14 356 506,93 €	8 050 940,09 €	1 429 266,15 €	152 121,39 €

CP 2023	CP 2024	CP 2025	Prévision 2026 (dont RAR)	Prévisions CP 2027
672 379,40 €	62 565,53 €	11 024,23 €	6 132 296,57 €	999 610,89 €

➤ **Autorisation de Programme « Travaux citadelle » n° 03-2012**

Les crédits de paiement consommés en 2025 s'élèvent à 62 361,70 € et les RAR à 69 686,40 €. Le solde est reporté sur les crédits de paiements de 2026 à 2027.

Ainsi, cette autorisation de Programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
23 000 000,00 €	1 753 593,36 €	1 934 628,00 €	1 234 865,73 €	518 672,72 €	285 418,35 €

CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
238 721,79 €	375 262,11 €	440 984,71 €	343 239,18 €	65 842,84 €	131 852,00 €

CP 2023	CP 2024	CP 2025	Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027
492 069,44 €	161 553,61 €	62 361,70 €	1 402 186,40 €	13 558 748,06 €

➤ **Autorisation de Programme « Schéma pistes cyclables » n° 5-2021**

Les crédits de paiement consommés en 2025 s'élèvent à 714 978,12 € et les RAR à 243 794,67 €. Le solde est reporté sur les crédits de paiements de 2026 à 2027.

Ainsi, cette autorisation de Programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
10 000 000,00 €	3 588,00 €	14 078,40 €	514 042,75 €	79 153,96 €	714 978,12 €
Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027				
3 052 804,67 €	5 621 354,10 €				

➤ **Autorisation de Programme « infrastructures de voirie liées à la Mobilité » n° 6-2021**

Les crédits de paiement consommés en 2025 s'élèvent à 17 817,62 € et les RAR à 532 886,96 €. Le solde est reporté sur les crédits de paiements de 2026 à 2030.

Ainsi, cette autorisation de Programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP n°6	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
20 000 000,00 €	28 814,42 €	37 263,41 €	43 800,00 €	30 276,92 €	17 817,62 €

Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027	Prévision CP 2028	Prévision CP 2029	Prévision CP 2030
7 134 886,96 €	3 176 785,17 €	3 176 785,17 €	3 176 785,17 €	3 176 785,16 €

➤ **Autorisation de Programme « actions GEMAPI » n° 7-2021**

Les crédits de paiement consommés en 2025 s'élèvent à 795 760,23 € et les RAR à 156 061 €. Le solde est reporté sur les crédits de paiement de 2026 à 2028.

Ainsi, cette autorisation de Programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP n°7	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
10 000 000,00 €	122 924,34 €	139 089,73 €	860 690,99 €	1 443 882,61 €	795 760,23 €

Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027	Prévision CP 2028
737 061,00 €	2 950 295,55 €	2 950 295,55 €

➤ **Autorisation de Programme « Réfection du centre aquatique Cap Vert » n°8 -2024**

Compte tenu du réajustement du montant des travaux pour cet équipement, qui a fait l'objet d'une validation du Conseil communautaire par délibération n°7 en date du 10 février 2026, il est nécessaire de procéder à la modification de l'enveloppe financière de cette Autorisation de Programme et de l'augmenter de 2 millions d'euros. Son montant est désormais porté à 15 millions d'euros. Sa durée reste inchangée mais il convient de modifier les crédits de paiement afférents à cette dernière.

Les crédits de paiement consommés en 2025 s'élèvent à 2 241 029,10 € et les RAR à 1 606 044,83 €. Le solde est reporté sur les crédits de paiement de 2026 à 2028.

Ainsi, cette autorisation de Programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP n°8	CP 2024	CP 2025	Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027	Prévision CP 2028
15 000 000,00 €	14 487,96 €	2 241 029,10 €	9 998 544,83 €	2 245 938,11 €	500 000,00 €

➤ **Autorisation de Programme « création d'un espace culturel » n° 9-2025**

Les crédits de paiement consommés en 2025 s'élèvent à 207 737,33 € et les RAR à 2 605 127,15 €. Le solde est reporté sur les crédits de paiement de 2026 à 2028.

Ainsi, cette autorisation de Programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP n°9	CP 2025	Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027	Prévision CP 2028
30 000 000,00 €	207 737,33 €	7 967 709,15 €	10 912 276,76 €	10 912 276,76 €

➤ **Autorisation de Programme « réfection des voies de liaison » n° 10-2025**

Il n'y a pas eu de consommation des crédits de paiement en 2025 mais les RAR s'élèvent à 85 803,46 €. Le solde est reporté sur les crédits de paiement de 2026 à 2028.

Ainsi, cette autorisation de Programme et les Crédits de paiements sont ajustés conformément au tableau ci-dessous :

Montant de l'AP	CP 2025	Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027	Prévision CP 2028	Prévision CP 2029
9 600 000,00 €	0,00 €	2 045 803,46 €	960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €

Prévision CP 2030	Prévision CP 2031	Prévision CP 2032	Prévision CP 2033	Prévision CP 2034
960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	834 196,54 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 avril 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget supplémentaire principal 2026 de la CCCE conformément au tableau-ci-dessus, et conformément au document annexé à la présente délibération, en précisant que le vote s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement,
- de réviser et d'ajuster le montant et la durée des Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiement afférents conformément aux tableaux ci-dessus,
- de voter les crédits de paiements pour 2026,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 avril 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK



A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long vertical stroke at the end.